Contact
Téléphone : 02.47.23.46.55
Mail : viescolaire.0370001a@ac-orleans-tours.fr

Règlement intérieur de l'internat du Lycée Léonard de Vinci

Préambule

L'internat accueille des élèves scolarisés au lycée Léonard de Vinci et au lycée Jean Chaptal, de la seconde à la terminale et en CAP. C'est une structure d'accueil réservée à des élèves qui, en raison du choix de leur formation, de l'éloignement du domicile familial ou d'autres impératifs, sont amenés à solliciter ce type d'hébergement. Cependant, l'internat est un service et non une obligation. Durant toute leur présence à l'internat, les élèves sont placés sous l'autorité du proviseur du lycée Léonard de Vinci et des personnels de l'internat (Conseillers Principaux d'Éducation CPE et Assistants d'Éducation AED).

La vie à l'internat exige le respect absolu du présent règlement, dans son esprit et ses dispositions afin de créer un climat de coopération favorable à l'épanouissement de chacun et d'une vie en commun harmonieuse. Ce règlement a pour but d'informer l'élève interne et ses responsables légaux des engagements pris lors de l'inscription.

Ainsi toute violence verbale ou physique envers les adultes responsables de l'internat et les autres internes, le non-respect du cadre de vie (bruit, horaires indiqués ci-dessous, …) pourra entrainer l'exclusion ponctuelle ou définitive de l'internat.

Ce règlement a pour but d'informer l'élève interne et ses responsables légaux des engagements pris lors de l'inscription.

Le présent règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'Administration du lycée Léonard de Vinci en sa séance du 27/02/2025.

I- Accès à l'internat et horaires

L'internat est ouvert du lundi soir au vendredi matin selon les horaires suivants :

SOIR/NUIT :

17h30 Ouverture
18h00 Étude
18h45 Dîner
19h20 à 19h45 Sortie du Self / Pause
19h50 Étude pour Vinci, Temps libre en chambre respective pour Chaptal
20h35 Temps libre pour tous, ouverture des foyers
21h30 Retour dans sa chambre
22h00 Extinction des feux – 22h30 pour ceux inscrits au film

MATIN :
06h45 Réveil – Sortie de chambre à partir de 7h00
07h10 Début de l'accès au self
07h20 Fermeture internat
07h30 Fermeture de l'accès au self
(Tout dépassement entraîne le risque de ne pas manger. Les responsables légaux seront informés)
Durant la journée l'internat est fermé entre 07h20 et 17h30

Le mercredi après-midi, l'internat est ouvert à partir de 13h, sous la surveillance des assistants d'éducation (AED).

Les AED font l'appel tous les soirs à 18h, au début de la première heure d'étude, et à 19h50, au retour du dîner.

• Bagagerie

Pour les élèves internes du lycée Léonard de Vinci, la bagagerie est ouverte le lundi de 7h30 à 8h05 et de 8h50 à 9h05 pour le dépôt des valises. Le vendredi après-midi, la bagagerie est ouverte à chaque intercours de 15h à 18h.
Les élèves internes du Lycée Chaptal doivent s'adresser à leur vie scolaire, afin de connaître le fonctionnement et les horaires de leur bagagerie.

• Absences

Toute absence doit être signalée par mail à l'adresse **viescolaire.0370001a@ac-orleans-tours.fr.**
En cas d'absence non prévue d'un élève interne, les responsables légaux seront appelés directement avant 17h et avant 13h le mercredi et il leur sera demandé de faire un écrit.
Les élèves majeurs peuvent justifier leur absence à l'internat par eux-mêmes. Les responsables légaux sont informés, sauf demande exprimée de l'élève majeur.

Les élèves internes qui souhaitent pratiquer une activité sportive ou culturelle, le soir à l'extérieur de l'établissement, devront en faire la demande auprès des CPE d'internat, avec justificatif du club et une notification des responsables légaux. L'acceptation de l'activité se fera sous réserve de faisabilité et de respect d'assiduité aux études obligatoires.

II- Vie à l'internat

• Autonomie

L'internat est un lieu d'apprentissage de l'autonomie. Les élèves doivent s'organiser pour se réveiller par eux-mêmes sans l'intervention des assistants d'éducation. Ces derniers veilleront néanmoins au respect des horaires.

• Études

De 18h à 18h45, tous les élèves internes doivent obligatoirement être en étude.
Pour les élèves de seconde, l'étude se fait en salle. Pour les élèves de première et de terminale, l'étude se fait en chambre, portes ouvertes et dans le calme.
Pour tous les internes, l'utilisation du portable est possible uniquement pour un usage pédagogique. Tout abus d'usage peut entraîner une confiscation.
De 19h50 à 20h35, les élèves du lycée Léonard de Vinci font leur deuxième temps d'étude pendant que les élèves de Chaptal sont en temps libre au calme dans leur chambre respective (pas d'accès au foyer).

• Chambres et affaires personnelles

Pour des questions de sécurité, les élèves internes n'ont pas le droit de posséder dans leur chambre des appareils de électriques de type bouilloire, cafetière, micro-ondes, rallonges, multiprises, fer à repasser.
La consommation de nourriture dans les chambres est interdite.

Afin d'éviter pertes et vols, il est recommandé aux internes de ne pas détenir d'objets de valeur et de somme d'argent importante. Les affaires de valeur doivent impérativement être déposées chaque matin dans les armoires respectives des élèves sous cadenas. A ce titre l'internat ne peut être tenu pour responsable en cas de vol et/ou de perte.
Les affichages personnels sont possibles sur les tableaux magnétiques individuels des élèves internes, au-dessus de leur bureau.

Les visites entre chambres sont autorisées le soir jusqu'à 21h30 et le matin à partir de 7h00.
Les chambres doivent être libérées au plus tard à 7h20 pour permettre l'accès au self et aucun retour dans les chambres ne sera accepté la journée.

• Foyer

L'internat dispose de deux foyers équipés de télévisions ainsi que d'une salle avec baby-foot et billard.
L'inscription aux différents foyers est obligatoire et se fait entre 19h20 et 19h50 auprès des AED.
Les élèves peuvent bénéficier d'une soirée film deux fois par semaine.
Des jeux de société sont mis à disposition, ainsi qu'une bibliothèque.

• Santé

L'infirmerie est ouverte du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués par voie d'affichage.
En cas de nécessité de soin ou lorsque l'état de santé du jeune ne permet pas son maintien à l'internat, l'élève doit être pris en charge par son responsable légal dès que possible.
Les responsables légaux doivent prévenir les infirmières de la nécessité pour leur enfant d'user de certains médicaments. Une ordonnance médicale est exigée. Les médicaments sont donnés aux AED et déposés sous clef à l'internat.
Le règlement intérieur du lycée rappelle que les élèves internes ne doivent pas détenir de médicaments à l'internat dans l'intérêt du suivi du traitement et la sécurité de l'ensemble de la collectivité. Cela s'applique à tous types de médicaments même ceux délivrés sans ordonnance.

Les élèves du lycée Chaptal évacués sur la journée doivent s'adresser à leur vie scolaire pour récupérer leurs affaires.

III- Service hébergement

• Chambres

Toute demande de changement de chambre doit être motivée par une lettre à destination des CPE qui jugeront de la pertinence de celle-ci.
Toute démission de l'internat doit être notifiée par une lettre des responsables légaux auprès du secrétariat du Lycée Léonard de Vinci à l'adresse **viescolaire.0370001a@ac-orleans-tours.fr**

• Hygiène

Les **internes doivent se déchausser en arrivant à leur étage** et déposer leurs chaussures sur les étagères prévues à cet effet, ou dans le bas de leur armoire. En aucun cas, les chaussures ne doivent joncher le sol.
Chaque matin, les tapis de bain et serviettes de toilette doivent être mis sur les porte-serviettes.
Les bacs de douche ainsi que les lavabos doivent être vide de tout produit d'hygiène (étagère à disposition). Les agents d'entretien passent quotidiennement dans les chambres pour les nettoyer.
Le ménage ne sera pas fait dans une chambre en désordre. Veillez à ne laisser aucun objet au sol, de respecter le tri sélectif et de ne rien laisser branché (chargeurs de téléphone). Il est demandé

aux élèves de faire leur lit chaque matin, de ranger et d'aérer leur chambre avant de partir. Avant de quitter l'internat, les AED vérifieront que les lumières sont éteintes et signaleront par écrit tout non-respect de ces dites règles.
A chaque week-end, les flacons de douches doivent être rangés, les serviettes de toilette ramenées et lavées. Au moment des vacances scolaires, les draps doivent être changés.

• Sécurité

Conformément à la loi il est strictement interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du lycée. La consommation d'alcool et de substances illicites sont prohibées. Les responsables légaux seront immédiatement informés et il leur sera demandé de venir chercher l'élève.

Pour des raisons de sécurité, nous pouvons être amenés à faire un changement de chambre.

• Encadrement

A chaque soirée d'internat est présent un ou une CPE ainsi que deux AED surveillant par étage. Les AED sont là pour encadrer les élèves, assurer leur bien-être, leur sécurité et le bon fonctionnement de l'internat. Les internes se doivent de respecter ces personnels comme tout autre adulte qui intervient dans leur scolarité au lycée.

Tout élève inscrit à l'internat, qu'il soit majeur ou mineur adhère au présent règlement intérieur. Tout manquement pourra être sanctionné par un avertissement, une retenue, une sanction du Chef d'Établissement qui peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

Vu et pris connaissance

Signature du responsable légal **Signature de l'élève**